

ÉTAT DE LA SITUATION

- La saison de la grippe est débutée. Le nombre de tests positifs d'**influenza A et B** est en augmentation depuis 3 semaines au Québec. L'arrivée de l'influenza B est précoce cette année.
- La majorité des souches d'influenza A en circulation sont de type A(H3N2). Ce virus est habituellement associé à un nombre plus élevé d'hospitalisations, notamment chez les personnes plus âgées. Il entraîne également plusieurs éclosions dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).
- L'efficacité vaccinale contre la souche A(H3N2) est souvent plus faible que pour les autres souches. L'efficacité du vaccin antigrippal ne sera cependant connue qu'en fin de saison.
- Dans ce contexte, il est d'autant plus important de considérer un traitement antiviral précoce chez les personnes vulnérables.

TRAITEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

- Pour les personnes vulnérables, les cliniciens sont invités à considérer un **traitement antiviral le plus tôt possible après le début des symptômes grippaux** et ce, peu importe le statut vaccinal du patient.
- L'efficacité du traitement est réduite lorsqu'il est débuté > 48h après le début des symptômes.
- Les antiviraux pouvant être utilisés sont :
 - Oseltamivir (Tamiflu^{mc}) : dose usuelle pour l'adulte : **75 mg bid pour 5 jours**.
Ajustement requis selon la clairance de la créatinine.
 - Zanamivir (Relenza^{mc}) : dose usuelle pour l'adulte : **10 mg (2 inhalations) bid pour 5 jours**.
- **Pour plus d'information sur les doses, les indications, les contre-indications et les effets secondaires des traitements antiviraux, les recommandations de l'Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie Canada (AMMI) peuvent être consultées.**

À RETENIR

Il est important de considérer un traitement antiviral précoce contre la grippe (administré moins de 48 heures après l'apparition des symptômes) pour les patients vulnérables.

Le traitement avec les antiviraux oseltamivir (Tamiflu^{mc}) et zanamivir (Relenza^{mc}) peut être remboursé par la RAMQ si le code **A1139** est inscrit et que les critères suivants sont respectés :

- Pendant la saison de la grippe, le traitement est prescrit et administré **moins de 48 heures** après le début des symptômes de grippe chez un patient vulnérable, soit :
 - Une personne vivant dans un centre d'hébergement OU
 - Une personne présentant une maladie chronique nécessitant un suivi médical régulier (trouble cardiaque, pulmonaire, hépatique, rénal, hématologique, métabolique, diabète, cancer, immunosuppression, trouble compromettant l'évacuation des sécrétions respiratoires) OU
 - Une femme enceinte au 2^e ou 3^e trimestre de grossesse (13 semaines et +)

D'autres indications de traitement existent pour les cas plus sévères ainsi que pour d'autres catégories de patients vulnérables. Un traitement débuté au-delà de 48h peut être considéré dans certaines situations. Pour des précisions, voir les guides de l'AMMI.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Recommandations de l'AMMI :

<https://www.ammi.ca/Content/Guidelines/Flu%20%28published%20version%29%20FINAL%20FR.pdf>

Algorithmes de l'AMMI :

https://www.ammi.ca/Content/Guidelines/Flu%20Algorithm_French_rev2.pdf

Flash Grippe du 18 décembre 2017 :

http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/flashGrippe/FlashGrippe_vol8_no2.pdf

Les info-MADO sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/sante-publique/maladies-infectieuses-outils-pour-les-intervenants/maladies>

Équipe Prévention et protection des maladies infectieuses
Alexandra Paradis, médecin-résident
Nicholas Brousseau, médecin-conseil

Coordonnées de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale:

- ▶ Jour : (418) 666-7000, poste 250
- ▶ Soir, fin de semaine, congés fériés : (418) 648-2176